

LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE L'ACCESSION SOCIALE RENNES MÉTROPOLE / RENNES - QUARTIERS ANRU

La personne ou le ménage doit :

> Être bénéficiaire du Prêt à Taux Zéro

> Avoir des revenus fiscaux de référence (cumul des RFR de toutes les personnes destinées à habiter dans le logement) qui ne dépassent pas, hors allocations, les plafonds de ressources PSLA nationaux au 1er janvier 2018 :

Nbre de pers destinées à occuper le logement	1	2	3	4	5 et +
Revenu fiscal de référence (n-2)	24 102 €	32 140 €	37 177 €	41 196 €	45 203 €

Les documents à fournir

Un dossier de candidature dûment complété (à demander à l'espace de vente) et comprenant notamment :

- > Copie du livret de famille (si mariés et/ou enfants à charge) ou pièce d'identité en cours de validité,
- > Copie de l'avis d'imposition 2016 (sur revenus 2015) et avis d'imposition 2017 (sur revenus 2016),
- > Copies des 12 derniers mois de salaire et/ou justificatifs de versement d'indemnités (maladie, maternité, invalidité, congé parental, ...) des personnes destinées à occuper le logement,
- > Lettre de préaccord et plan de financement de la Banque de référence

L'attribution d'un logement en Accession Sociale est conditionnée à la décision d'une commission tripartite (commune, promoteur, Rennes Métropole) qui évalue la recevabilité de la demande.